

REPONSE OUVERTE AUX LETTRES OUVERTES DE L'ETE

En 2020, et avec plus de 70 % de participation, les Grayannais ont voté pour le changement après 75 ans de liste unique.

Malgré les années de difficultés liées au Covid puis aux incendies, la municipalité s'est mise à la tâche pour faire revivre le village, immédiatement et avec constance.

Au quotidien, nous protégeons ceux qui en ont besoin grâce au centre communal d'action sociale que nous avons créé, nous gagnons de plus en plus en sécurité, nous dynamisons la commune afin qu'elle joue enfin son rôle avec les différents partenaires publics et privés. Nous nous intéressons à tous les Grayannais et nous les considérons tous de la même façon, tant au regard de la loi que de la vie collective.

Certains ont sûrement intérêt à cliver le village en revendiquant de n'être qu'Euronat.

Euronat est un centre naturiste grayannais car il est établi sur 335 hectares appartenant à notre commune. Le naturisme fait partie du patrimoine culturel et touristique du Médoc depuis des décennies. Nous savons que ce centre fait de Grayan-et-l'Hôpital la capitale européenne du naturisme et il est, de fait, une richesse et un vrai facteur d'attractivité.

Bien sûr que les habitants, commerçants, artisans, vacanciers pourront continuer de vivre ou de séjourner avec plaisir dans ce centre naturiste grayannais qu'ils aiment.

Il est hors de question de le fermer, ou de mettre fin au naturisme.

Mais ce n'est pas incompatible avec l'application des clauses du contrat liant la commune à la société Euronat. Il est légitime que la commune puisse enfin en tirer le juste fruit afin de se développer à la hauteur des autres stations balnéaires équivalentes du Médoc.

Tous les Grayannais doivent être traités de la même manière, quel que soit le quartier où ils vivent, notamment en ce qui concerne les règles d'urbanisme. Cette égalité de traitement provoque pourtant de vives réactions parfois. Cela amène à se demander pourquoi ou pour quoi ?

De fait, le constat des huissiers de justice, demandé par les magistrats financiers de la Chambre Régionale des Comptes, révèle possiblement des irrégularités graves et nombreuses dans le respect du bail à construction par la société Euronat. La mise en demeure prévue par le contrat et décidée par le Conseil municipal du 20 juillet consiste simplement à leur demander des explications.

Dès que celles-ci seront apportées de manière précise et suffisante à la commune et ce, dans un délai maximal de trois mois, elles pourront être étudiées avec attention. Si la société Euronat souhaitait remettre en ordre le dossier en engageant des négociations, nous porterions à cette demande la même attention.

Nous rappelons toutefois que, comme nous le faisons depuis trois ans et comme nous y sommes engagés, les droits des titulaires du droit de jouissance doivent être reconnus et consolidés, et nous resterons ferme sur ce point. Quoiqu'il arrive, les droits de tous les acteurs du centre naturiste (résidents, TDJ, salariés, titulaires de baux, commerçants, artisans...) sont protégés par les lois et les contrats.

En revanche, en tant que maire, je déplore les attaques personnelles les plus farfelues les unes que les autres, je condamne également les menaces et pressions constantes exercées contre les élus de la majorité, intolérables dans une démocratie.

Je regrette également que les personnels de la société Euronat aient refusé la rencontre que je leur ai proposée en mairie.

Enfin, toutes les lettres ouvertes et pétition reposent sur des contrevérités ou des opinions, bien loin du rapport factuel de la Chambre Régionale des Comptes. Il est de notre devoir légal de remettre en ordre ce contrat, je renvoie donc chacun à la nécessité d'apaiser le débat, à agir de bonne foi et avec responsabilité.

Depuis trois ans, nous nous employons à protéger les intérêts de tous et le bien commun, la santé, la sécurité, tout comme l'environnement et le pouvoir d'achat.

Pour réaliser les nouveaux projets et renforcer l'attractivité de notre commune, nous avons dynamisé les finances en réformant le camping municipal du Gulp et en votant le bouclier fiscal. Nous sommes une des rares communes de France à avoir baissé de 7,1% les taux communaux pour protéger les contribuables de l'inflation.

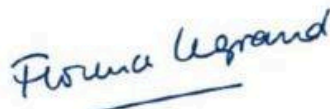
Nos électeurs voulaient du changement. Comme toute mutation profonde, elle amène son lot de critiques et d'attaques, ce que nous savons être la preuve de la réalité de notre action.

Les rumeurs allant bon train, vous trouverez des informations fiables sur le site de la commune « www.grayan.fr ».

Je souhaite un bon retour aux vacanciers, un repos bien mérité aux saisonniers, une très belle rentrée à tous.

Avec les élus de la majorité, nous restons à votre écoute et à votre service.

Amitiés grayannaises.



La Maire

Florence Legrand